

N° 39/2020

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

**OBJET : REGULARISATION FONCIERE AVEC M. et MME PRATI**

Le dix juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : Bernard Aline

Convocation en date du : 03 juillet 2020

**PRESENTS** : ACHIN Richard, AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel, BERNARD Aline, BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, ROCHAS Alain, TEMPIER Nicolas, PRAT Denis

**ABSENTS** : GIRAUD Sylvie (procuration à HELSEN Véronique) BOYER-JOLY Gilbert (procuration à MAGNAN Richard) SROCZYNSKI Charles,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du contenu des échanges lors de son rendez vous en date du 04 juillet 2020 avec Monsieur et Madame Prati Marc et Véronique.

Le conseil municipal de Chauffayer a délibéré le 08 novembre 2006 pour accepter l'échange de terrains proposé par Monsieur et Madame Prati Marc et Véronique. Si la modification parcellaire a bien été réalisée à l'époque par la SELARL SOGEMAR (géomètres-experts), la régularisation n'a jamais été finalisée par un acte administratif.

Le 04 juillet 2020, Monsieur et Madame Prati Marc et Véronique ont confirmé leur souhait de voir ce dossier être finalisé.

Après présentation du document d'arpentage, Monsieur le Maire propose de confirmer cet échange, à savoir :

- la commune récupère les parcelles C658 (48 m<sup>2</sup>) et C 659 (39 m<sup>2</sup>)
- en échange de la parcelle C661 (87 m<sup>2</sup>)
- les frais de notaire afférent à cet échange seront supportés par moitié par la commune d'Aubessagne et Monsieur et Madame Prati Marc et Véronique.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la régularisation foncière présentée ci-dessus
- **VALIDE** les conditions de cet échange
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

Le Maire,  
Richard ACHIN

